

**Loi sur la radio et la télévision - redevance  
la Municipalité de Lausanne en faveur du OUI**

La Municipalité de Lausanne soutient le projet de révision de la loi sur la radio et la télévision et la modification qu'elle propose pour la redevance, objet soumis au peuple le 14 juin prochain. La généralisation de la redevance, assortie d'une diminution de la taxe pour les ménages, est une mesure équitable et raisonnable. Elle simplifie le système de perception. Par ailleurs, le projet garantit des ressources supplémentaires en faveur des radios et télévisions régionales, apport bienvenu, notamment pour la région lausannoise. En fonction de ces éléments, la Municipalité de Lausanne invite les électrices et électeurs à glisser un OUI dans les urnes le 14 juin prochain.

La Municipalité de Lausanne appelle les électrices et électeurs à accepter le projet de loi sur la radio-télévision et la modification de la redevance qu'elle propose. La Municipalité estime que la nouvelle loi va dans le sens de l'équité en généralisant l'assujettissement à la redevance et en proposant, en contrepartie, une baisse du coût pour les ménages de l'ordre de 60 francs par année. La charge supplémentaire pour les entreprises, en tenant notamment compte de l'exonération des trois-quarts d'entre elles, représente un montant largement supportable et justifié. Au total, les montants perçus au titre de la redevance resteront identiques à ceux d'aujourd'hui. De la sorte, le projet est équilibré et équitable. Il permet aussi de simplifier le dispositif de perception et de réaliser des économies à ce titre.

Par ailleurs, la nouvelle loi garantit des montants additionnels destinés à financer les radios et télévisions locales et régionales, disposition bienvenue. Lausanne et son agglomération y gagneront, avec des ressources supplémentaires destinées aux médias régionaux, notamment Vaud-Fribourg TV- « La Télé ». La qualité des prestations fournies s'en trouvera accrue.

Pour ces motifs, la Municipalité de Lausanne approuve le projet. Elle encourage les électrices et électeurs à lui apporter leur soutien en glissant un OUI dans les urnes le 14 juin prochain.

La Municipalité de Lausanne

**Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec**

- **Daniel Brélaz, Syndic, 021 315 22 01**

Lausanne, le 5 juin 2015